



## Intégrer mon poste de travail

-----  
Par Syndeleden

Bonsoir  
J'ai eu préjudice avec mon employeur cette après midi  
Il m'a mise dehors après mon service en me bousculent.  
J'ai été porté plainte à la gendarmerie j'ai rdv  
Demain à 16 h 30 pour ma déposition  
Voilà Les grands traits car l'histoire est longue  
Il m'a dit qu'il ne voulait plus me voir dans son restaurant  
Sauf que moi j'irai à mon travail à 10h30 comme d'habitude  
Si il me dit de repartir je ne peux pas car c'est un abandon de poste.  
Que dois-je par rapport à cette situation  
Merci par avance de m'aider svp  
Bonne soirée

-----  
Par morobar

Bjr,  
Ce n'est pas un abandon de poste, mais l'exécution d'une mise à pied conservatoire.  
Vous ne pouvez pas imposer votre présence à cet employeur.

Si sous 48 h vous n'avez pas de confirmation, vous mettez en demeure l'employeur de pouvoir reprendre le travail.

-----  
Par Syndeleden

Bonsoir  
Merci beaucoup réponse claire pour moi.

-----  
Par janus2

Bonjour,  
Si votre employeur ne vous signifie pas la mise à pied conservatoire tout en lançant la procédure pour licenciement, vous lui envoyez immédiatement une LRAR pour lui spécifier que vous vous tenez à sa disposition conformément à votre contrat de travail. Ceci, pour éviter que l'employeur invoque un abandon de poste.